



Information relative à la mise en application du règlement REACH par KAESER KOMPRESSOREN

Le règlement n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) est entré en vigueur le 1er juillet 2007. Ce règlement concerne tous les

- Fabricants
- Utilisateurs
- Importateurs

de substances chimiques telles qu'elles ou dans des préparations. Le respect du règlement s'impose à la Communauté Européenne.

A dater du 1er janvier 2009, les substances chimiques doivent être obligatoirement enregistrées ou pré-enregistrées. Faute d'enregistrement, la substance ne peut être

- ni manufacturée
- ni mise sur le marché européen
- ni importée

Tous les produits concernés de KAESER KOMPRESSOREN ont été pré-enregistrés dans les délais fixés. Des informations complémentaires relatives à la procédure d'enregistrement seront données en temps voulu.

La version actuelle du règlement peut être consultée dans toutes les langues officielles de la Communauté Européenne sur le site:

<http://europa.eu.int/eur-lex/lex/JOhtml.do?uri=OJ:L:2007:136:SOM:FR:HTML>

19. Dec 2008